

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON

RAPPORT D'ACTIVITE

2025



Sommaire

Le mot du Président	3
Le bassin versant de l'Iton, l'échelle cohérente de gestion de l'eau	4
Le SMABI, un syndicat pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations	5
Le comité syndical, organe décisionnel du Syndicat	6
L'équipe du SMABI.....	6
Intervenir pour garantir le bon État écologique de nos cours d'eau.....	7
Des actions en faveur des milieux aquatiques et humides	12
Équilibrer nos usages et préserver l'Iton.....	16
La prévention des inondations.....	19
Sensibiliser sur les enjeux DES MILIEUX AQUATIQUES FACE AU réchauffement climatique.....	22
Communiquer.....	22
Améliorer les connaissances, veiller sur le bassin de l'Iton	23
Budget et éléments financiers.....	23

Table des illustrations

Figure 1 Le bassin versant de l'Iton	4
Figure 2 EPCI adhérents au SMABI	5
Figure 3 État écologique masses d'eau superficielles – EDL2019	7
Figure 4 RNAOE - Pressions hydro morphologiques BV Iton.....	8
Figure 5 Zone humide du Nouveau monde Breteuil-sur-Iton.....	13
Figure 6 Valorisation du bois en copeaux réutilisés pour le cheminement.	13
Figure 7 Vue du platelage	13
Figure 8 Décollage de l'hélicoptère depuis l'aérodrome de Saint-André-de-l'Eure.....	18
Figure 9 Vol complémentaire sur la commune de Gaudreville-la-rivière	18
Figure 10 Vue aérienne de la Digue Ouest.....	20
Figure 11 Article de la Dépeche Evreux	21
Figure 12 Topographie, pêche électrique, jaugeages,.....	23



LE MOT DU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs,

L'année 2025 marque une étape importante pour le bassin versant de l'Iton. Face aux défis croissants du changement climatique, de la préservation de la ressource en eau et de la prévention des inondations, le SMABI poursuit son action avec une ambition claire : concilier protection des populations, reconquête écologique et développement durable de notre territoire.

Cette année a notamment été marquée par l'achèvement de la restauration de la zone humide du Nouveau Monde à Breteuil-sur-Iton, le lancement du chantier majeur de renaturation de l'Iton à Normanville, ainsi que par l'avancement de projets structurants en matière de gestion quantitative de l'eau et de prévention des inondations. Ces réalisations traduisent notre volonté d'agir concrètement, à l'échelle du bassin versant, pour renforcer la résilience de notre territoire face aux évolutions climatiques.

L'année 2025 a également confirmé la nécessité d'une gestion collective et solidaire de l'eau. Le classement du bassin de l'Iton en secteur à équilibre quantitatif fragile nous oblige à anticiper davantage, à améliorer nos connaissances et à construire, avec l'ensemble des acteurs locaux, des réponses adaptées aux enjeux de demain.

Ces avancées n'auraient pas été possibles sans l'engagement des élus, des membres de la Commission Locale de l'Eau, des partenaires institutionnels et financiers, ainsi que de l'équipe technique du SMABI. Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur mobilisation au service de l'intérêt général.

À travers ce rapport d'activité, je vous invite à découvrir les actions menées en 2025 et les perspectives qui guideront notre action dans les années à venir. Plus que jamais, le SMABI affirme son rôle de syndicat de bassin, au service de la protection de l'eau, de la biodiversité et des habitants de notre territoire.

Bonne lecture !

Marcel SAPOWICZ

Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton

Président de la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Iton

LE BASSIN VERSANT DE L'ITON, L'ECHELLE COHERENTE DE GESTION DE L'EAU

Le périmètre du bassin versant de l'Iton est situé sur deux départements, l'Eure et l'Orne. Il s'étend sur près de 1200 km². Il est drainé par l'Iton qui prend sa source dans les collines du Perche Ornaïs, et va rejoindre l'Eure après un parcours de 132 km. La particularité de ce bassin est d'être scindé en deux parties au régime hydraulique bien distinct. Ce phénomène est lié à la géologie spécifique de la Région avec la présence de Karst en sous-sol.

Chiffres clés

- 1 200 km²
- 2 Départements (Orne et Eure)
- 134 communes

Hydrographie et hydrogéologie

- Réseau hydrographique total de l'Iton 381 km
- Un affluent principal : le Rouloir
- Une craie très karstifiée constitue le substratum de la majorité du bassin versant à l'exception de la partie amont où affleurent les sables du perche, couche plus imperméable du fait de la présence de veines argileuses
- Nappe de la craie principale aquifère du bassin. Les infiltrations rapides via les karsts ou fissures rendent cette dernière particulièrement sensible aux pollutions de surface.

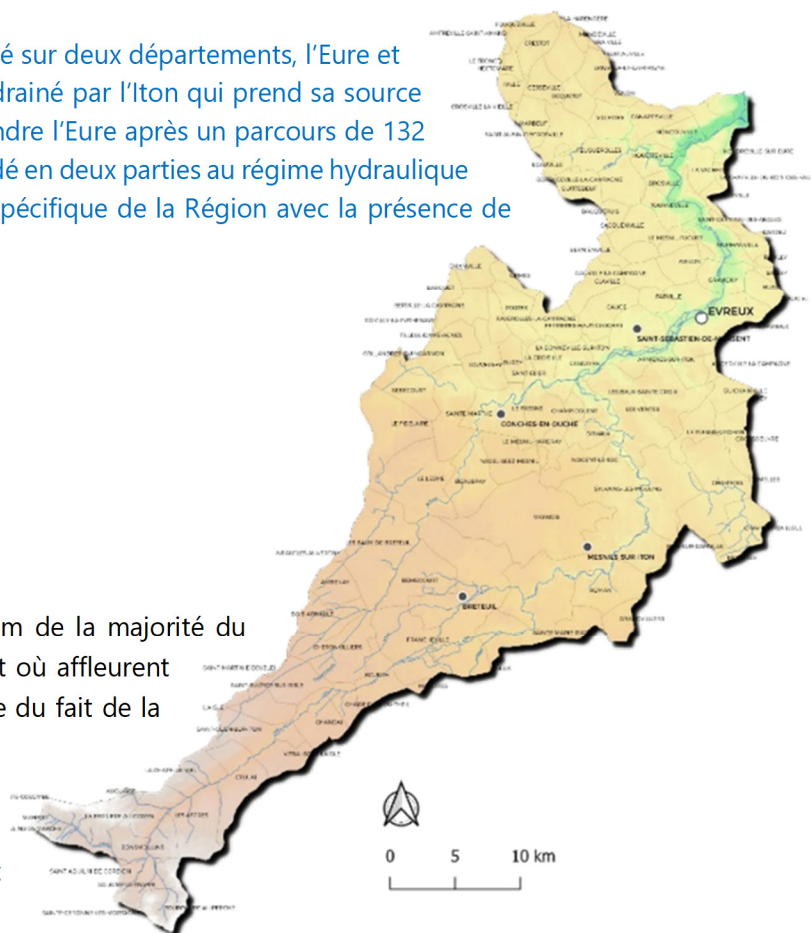


Figure 1 Le bassin versant de l'Iton

Données socio-économiques

- Bassin à dominante agricole avec des terres qui couvrent 70% de la superficie totale
- Population concentrée à l'aval du bassin
- 134 communes intégrées dans le SAGE. Une population estimée à 152 813 habitants
- Agriculture tournée vers les grandes cultures notamment céréalières.

Environnement

- 5 ZNIEFF de type 2 et 106 ZNIEFF de type 1
- Directive Oiseau : 1 ZPS (1,35%)
- Directive Faune Flore Habitat : 5 ZSC (1,36% du BV)
- 1 arrêté de protection de biotope (4600 m²)
- 7 espaces naturels sensibles (167 ha|0,12% du BV)
- Milieux naturels d'intérêt : pelouses calcicoles, coteaux, zones humides et faune inféodée.

LE SMABI, UN SYNDICAT POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton a été créé le 1^{er} janvier 2019, par arrêté préfectoral DELE/BCLI/2018-57 portant création du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI). Il s'agit d'un syndicat mixte fermé composé de sept membres :

- ✓ Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie
- ✓ Communauté de communes du Pays de Conches
- ✓ Communauté de communes du Pays du Neubourg
- ✓ Communauté de communes Interco Normandie Sud Eure
- ✓ Communauté de communes Bernay Terres de Normandie
- ✓ Communauté de communes Roumois Seine
- ✓ Communauté de communes des Pays de L'Aigle

La dernière version des statuts du SMABI date du 20 mars 2023 avec l'adhésion de la communauté de communes des Pays de L'Aigle.

Le Syndicat assure **la cohérence et la coordination de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de l'Iton.**

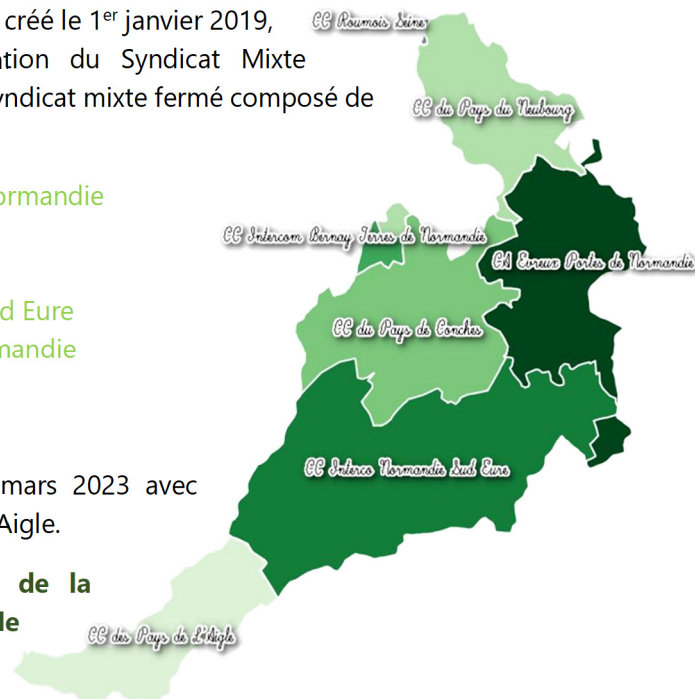


Figure 2 EPCI adhérents au SMABI

Concrètement, le syndicat mène des études et des travaux pour :

- Prévenir **des inondations** par la gestion d'un système d'endiguement, le lancement d'un PAPI,
- Rétablir **le fonctionnement naturel des rivières** et contribuer à l'atteinte du bon état écologique,
- Protéger **les zones humides** existantes et restaurer les milieux dégradés,
- Porter **l'étude volumes prélevables** pour le bassin versant de l'Iton,
- Porter le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** du bassin versant de l'Iton (SAGE ITON).



La compétence obligatoire de ce syndicat est l'exercice de la **GEMAPI** qui couvre les missions suivantes telles que définies à l'article **L.211.7** du Code de l'environnement :

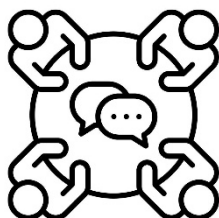
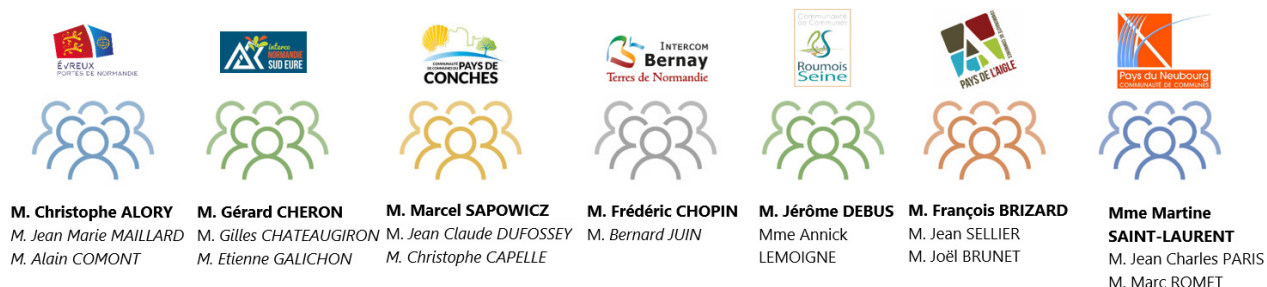
- 1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5°) La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.



LE COMITE SYNDICAL, ORGANE DECISIONNEL DU SYNDICAT

Le SMABI est administré par un comité syndical composé de sept élus, dont le président, M. Marcel SAPOWICZ et un vice-président, M. ALORY.

Composition du comité syndical en 2025 :



Le **comité syndical** s'est réuni lors de **cinq** séances en 2025 :

- Comité syndical 25-01 du 27 février
- Comité syndical 25-02 du 6 mars
- Comité syndical 25-03 du 16 mai
- Comité syndical 25-04 du 26 septembre
- Comité syndical 25-05 du 5 décembre

Les réunions se déroulent à l'hôtel de ville de Conches-en-Ouche ou dans les locaux d'Evreux Porte de Normandie.

L'EQUIPE DU SMABI

Equipe technique :

Kévin CAILLEBOTTE

Téléphone : 06.79.22.22.76

Email : kevin.caillebotte@smabi.fr

Sébastien BLEY

Téléphone : 06.80.06.72.40

Email : sebastien.bley@smabi.fr

Antoine MOREL

Téléphone : 06.79.22.42.61

Email : antoine.morel@smabi.fr

Caroline PERDU

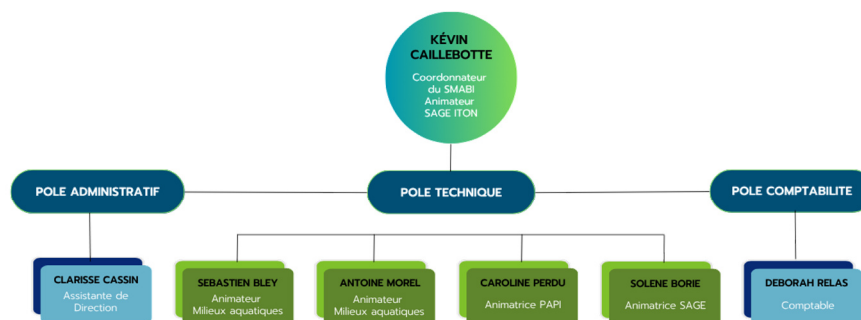
Téléphone : 06.23.20.81.76

Email : caroline.perdu@smabi.fr

Solène BORIE

Téléphone : 06.23.20.50.22

Email : solene.borie@smabi.fr



En 2025, le SMABI, avec l'appui financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, a renforcé ses effectifs pour l'animation du SAGE ITON et pour le suivi de l'étude « volumes prélevables ». Le bassin versant de l'Iton est classé dans le dernier état des lieux 2025 comme secteur à **équilibre quantitatif fragile** en période d'étiage (SEQF), un travail de concertation et d'amélioration des connaissances du fonctionnement du bassin est engagé afin permettre une gestion pérenne de la ressource.

La cellule animation milieux aquatiques agit sur 97% de la superficie du bassin versant.

INTERVENIR POUR GARANTIR LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE DE NOS COURS D'EAU

Pour atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (2000/60/CE) et de la Loi sur L'eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA), le SMABI porte des projets ambitieux de restauration des écosystèmes aquatiques et humides.

ÉTAT DES LIEUX 2025, LA REFERENCE SUR LA QUALITE DE NOS COURS D'EAU

L'état des lieux 2025 a été adopté par le **comité de bassin** le 9 décembre 2025. Il constitue la première étape du quatrième cycle de gestion de la Directive Cadre sur l'Eau et servira de base à l'élaboration du prochain Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) et au dimensionnement du programme de mesures associé (PDM).

Les deux masses d'eau principales de l'Iton présentaient selon l'état des lieux 2019 un bon état écologique ([source AESN](#)). Malheureusement, l'état des lieux 2025, fait apparaître ces deux masses d'eau en état écologique médiocre. L'état écologique des eaux superficielles est moyen pour la masse d'eau FRHR258 et FRHR259. La masse d'eau « rivière Itonne » (FRHR258-H4336000) est en état médiocre.

Sur le bassin versant de l'Iton, l'état chimique est responsable de la dégradation de l'état écologique. L'ensemble des masses d'eau est en mauvais état chimique en prenant en compte les substances ubiquistes mais en bon état sans elles. Parmi les substances ubiquistes, on trouve les HAP, hydrocarbures aromatiques polycycliques issus de la combustion des carburants domestiques, du charbon, du bois, des aciéries, alumineries ou encore des incinérateurs. Ces HAP sont émis dans l'air avant de se retrouver dans les eaux. La politique de l'eau a donc peu de portée sur leur production, d'où l'intérêt de considérer le bon état sans ces substances ubiquistes.

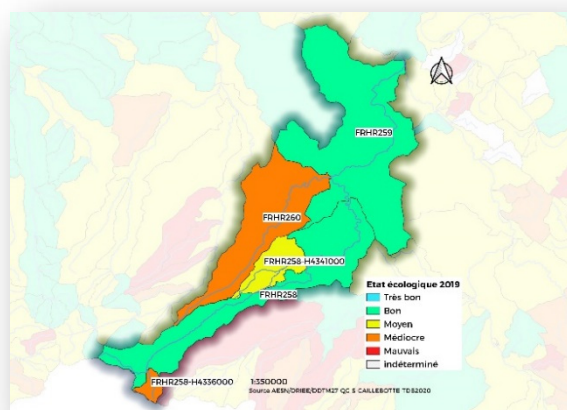


Figure 3 État écologique masses d'eau superficielles – EDL2019

42% de la surface du bassin Seine Normandie comporte des secteurs à l'équilibre quantitatif fragile à l'étiage (21% lors de l'EDL 2019). Sur ces secteurs, malgré un équilibre au niveau des eaux souterraines entre prélèvements et recharge, les prélèvements **peuvent affectés les débits des cours d'eau comme sur le bassin de l'Iton**. Si l'on se réfère aux arrêtés départementaux de restriction des usages entre 2015 et 2023, pour l'Iton, ils coïncident avec cette affirmation, le bassin de l'Iton est en équilibre quantitatif fragile.

L'initiative du lancement de la procédure du SAGE sur le bassin de l'Iton est à mettre au compte des deux syndicats de rivière historiques : le Syndicat de la Haute Vallée de l'Iton (SIHVI) et le Syndicat Aval de la Vallée de l'Iton (SAVITON).

En effet, ces deux structures, suite aux inondations de l'hiver 1995-96, ont souhaité une action globale et concertée sur l'ensemble du bassin versant. Le Préfet de l'Eure a donc été saisi les 21 juin et 22 novembre 1996 afin de lancer la procédure d'émergence d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant de l'Iton. Le périmètre d'élaboration fixé par le SDAGE Seine-Normandie a été arrêté par le Préfet de l'Eure au mois de mai 1999. Ce n'est que trois ans plus tard, en février 2002, que conformément à l'article L.212-4 du Code de l'environnement, le Préfet coordonnateur de bassin a arrêté la commission locale de l'eau. Cette dernière est constituée de 41 membres.

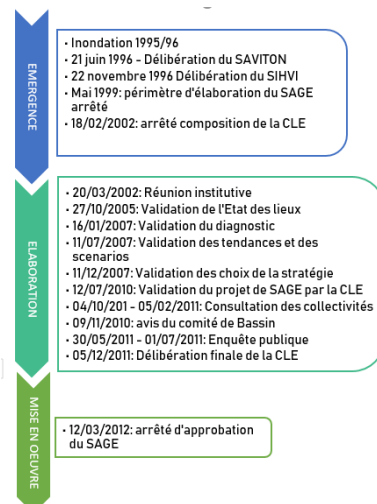
Le Département de l'Eure va contribuer à la conception de ce SAGE en portant l'animation et les études nécessaires à son élaboration. Le SAGE pouvait entrer dans sa phase d'élaboration.

Le 25 avril 2002, la **Commission Locale de l'Eau**, créée par arrêté préfectoral du 18 février 2002, se réunissait pour la première fois. **L'élaboration du SAGE de l'Iton est donc entrée en phase active depuis 2002.**

Sur cette base, la Commission locale de l'eau a défini les enjeux majeurs pour le bassin de l'Iton qui sont au nombre de trois :

- **La gestion du risque inondation**
- **La préservation, la gestion et l'exploitation de la ressource en eau potable**
- **La préservation et la gestion des milieux aquatiques et humides**

La gestion du risque a été le point de départ du SAGE et constitue l'enjeu prioritaire de ce dernier. Sur le volet quantitatif et qualitatif de la ressource, toute l'eau potable du bassin est produite à partir de la nappe de la craie. Protéger et gérer cette ressource est un enjeu stratégique pour le SAGE Iton. Ces deux enjeux ne seront pas satisfaits si l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau superficielles du bassin n'est pas obtenue. **Protéger les zones humides, redonner toutes les fonctionnalités au cours d'eau constitue également une priorité du SAGE Iton.**



ZOOM sur la Commission Locale de L'eau

La Commission Locale de l'Eau est l'instance de concertation chargée de l'élaboration du SAGE. Commission administrative sans personnalité juridique propre, elle organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation, de mise en œuvre et de révision du SAGE. Elle est responsable du déroulement et de la validation de chacune des étapes.

Elle a été renouvelée pour la dernière fois le 13 septembre 2021. La composition de la CLE du SAGE de l'Iton est définie par arrêté préfectoral conformément à l'article R 212-29 du code de l'environnement en date du 27 mai 2021.

Ainsi la commission locale de l'eau est composée de 41 membres représentatifs du territoire répartis en trois collèges : les représentants des élus locaux (21), les représentants des usagers (11), les représentants des administrations (9) : Préfecture, DREAL, Agence de l'eau Seine-Normandie...

La CLE s'est réunie à la Préfecture de l'Eure, le 12 mars 2025. L'ordre du jour portait sur le financement du poste d'animateur SAGE, le lancement de l'étude « volumes prélevables » et une présentation des modifications apportées par le décret du 2 décembre 2024 concernant les SAGE.

Les avis consultatifs de la CLE, vérifier la conformité des projets vis-à-vis du SAGE.

En 2025, un avis de la CLE a été sollicité pour la délimitation de la ZPAAC « les Mollents » par le SAEP3R. L'intégralité de l'avis est consultable sur le site internet du Syndicat dans la rubrique SAGE Iton : www.smabi.fr

L'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE ITON), un appui administratif et technique au service de la protection de la ressource en eau.

Dans le cadre de l'animation du SAGE, cette dernière participe à de nombreux projets, au suivi de leurs élaborations. En 2025, l'animateur a participé aux projets suivants :

-  Animation du Contrat territorial Eau et Climat du bassin versant de l'Iton,
-  Lancement des marchés dans le cadre de « l'Etude volumes prélevables »,
-  Suivi du Plan Pluriannuel en faveur des Milieux Aquatiques et Humides,
-  Protocole d'inventaires des zones humides du bassin versant,
-  Animation de la stratégie foncière du SMABI,
-  Maîtrise d'œuvre pour la renaturation de l'Iton et la restauration d'un champ d'expansion des crues sur la commune de Normanville,
-  Etude hydraulique et environnementale du BV7 Boulevard des citées unies, Evreux...



L'animation milieux aquatiques et humides, au service des milieux aquatiques et de la biodiversité



L'animation milieu aquatique constitue un levier essentiel pour la préservation et la restauration des cours d'eau du territoire. Portée par le SMABI, cette mission permet d'assurer une connaissance fine des milieux aquatiques, de coordonner les actions des différents acteurs et d'accompagner les collectivités, les riverains, les agriculteurs et les partenaires institutionnels dans la mise en œuvre de projets favorables à la qualité de l'eau et à la biodiversité.

Au-delà de son rôle technique, l'animation favorise une gestion concertée des cours d'eau en créant un espace de dialogue entre les usagers du territoire. Elle permet d'identifier les enjeux locaux, de sensibiliser les acteurs aux bonnes pratiques et de développer des solutions adaptées aux problématiques rencontrées, telles que l'érosion des berges, les inondations, les obstacles à la continuité écologique ou encore la dégradation des habitats aquatiques.

L'animation joue également un rôle déterminant dans la recherche de financements, le montage administratif et le suivi des projets. Grâce à cet accompagnement, le territoire bénéficie d'interventions cohérentes et efficaces, contribuant à l'atteinte des objectifs réglementaires liés à la gestion de l'eau tout en renforçant la résilience des milieux face aux effets du changement climatique.



Enfin, cette mission participe à la valorisation du patrimoine naturel local et à l'amélioration du cadre de vie des habitants. En favorisant le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques, elle contribue durablement à la préservation de la ressource en eau, à la protection de la biodiversité et à l'attractivité du territoire.

En synthèse, l'animation milieu aquatique du SMABI constitue un outil stratégique indispensable pour coordonner les actions, mobiliser les acteurs locaux et garantir une gestion durable et cohérente des cours d'eau à l'échelle du bassin versant.

LE CONTRAT EAU ET CLIMAT MOBILISER LES ACTEURS POUR REpondre AUX DEFIS DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le SMABI s'engage pleinement dans le nouveau Contrat de Territoire du bassin versant de l'Iton (2026-2030).



Ce dispositif succède au précédent contrat 2022-2024, exécuté à hauteur de 70 % (soit plus de 4 millions d'euros investis). Il fixe une feuille de route ambitieuse dotée d'un montant prévisionnel global de 55 millions d'euros H.T. sur 5 ans.

Voici une synthèse des axes majeurs et des engagements du SMABI pour notre territoire.



Un partenariat renforcé pour le bassin versant

Signé avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de nombreuses collectivités (dont la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie, co-porteuse), le contrat couvre un bassin de près de 1 200 km² étalé sur l'Eure et l'Orne. L'objectif central est clair : adapter la gestion locale de l'eau au changement climatique, restaurer les milieux et préserver la biodiversité.



Les actions clés portées par le SMABI

Le SMABI assure la structure d'animation et de pilotage technique sur plusieurs volets opérationnels prioritaires :

- **Restauration de la continuité écologique** : Poursuite des efforts d'effacement ou d'aménagement des ouvrages faisant obstacle à l'écoulement. Le programme prévoit notamment 7 nouvelles études et 3 chantiers de réalisation de travaux sur l'Iton et ses affluents.
- **Restauration hydromorphologique** : Intervention lourde sur les cours d'eau, incluant la renaturation de 370 mètres linéaires de berges, l'effacement d'un étang sur le Rouloir et l'entretien de la ripisylve.
- **Préservation des zones humides** : Opérations d'inventaire et de gestion, complétées par un objectif fort d'acquisition foncière de 20 hectares de zones humides en vue de leur sauvegarde réglementaire et écologique.
- **Sensibilisation et concertation** : Organisation de sessions de formation « Eau & Climat » pour les élus locaux et pilotage d'une vaste concertation territoriale autour de l'étude des « Volumes prélevables » pour assurer un partage sobre et équilibré de la ressource.





Des moyens humains dédiés au service des communes

Pour mener à bien ces missions complexes, le SMABI s'appuie sur le savoir-faire de ses équipes internes. Le syndicat déploie un total de 3,5 Équivalents Temps Plein (ETP) répartis sur deux cellules complémentaires :

- **Animation SAGE Iton** (1,5 ETP - 2 postes) pour la conformité et la gouvernance générale de la ressource.
- **Animation Milieux Aquatiques** (2 ETP - 2 agents) pour l'accompagnement direct des chantiers physiques, les inventaires de zones humides et le suivi écologique post-travaux.

À travers ce contrat 2026-2030, le SMABI réaffirme son rôle de pivot technique et fédérateur pour redonner un bon état écologique aux masses d'eau de l'Iton.

DES ACTIONS EN FAVEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, notamment au regard des items 1°, 2° et 8° de l'article L.211-7 du [Code de l'environnement](#) le SMABI agit concrètement pour la préservation des [milieux aquatiques et humides](#).



FOCUS : AMENAGEMENT D'UNE ZONE HUMIDE AU LIEU-DIT « NOUVEAU MONDE » A BRETEUIL (27)

✿ Restaurer la fonctionnalité écologique et ouvrir le site au public

Initialement programmée pour 2024, cette opération a été reportée et finalisée en 2025 en raison d'une pluviométrie exceptionnellement haute. Situé au cœur d'un réseau de bras forcés, la zone humide souffrait

d'une fermeture de son habitat du fait de la présence d'un boisement et qui accélérât son comblement. Les travaux menés par le SMABI ont permis de redonner toute sa place à la biodiversité humide tout en créant un espace de découverte pédagogique pour les habitants.

Le chantier s'est articulé autour de quatre volets techniques complémentaires :

- **Réouverture du milieu** : Abattage d'une soixantaine d'arbres hauts et fins en zone centrale pour favoriser la pénétration de la lumière.
- **Étrepage et terrassement** : Décaissement de 1400 m² de terrain sur une profondeur de 30 cm afin de reconnecter le site à l'altitude de la zone humide centrale.
- **Lutte contre les espèces invasives** : Traitement et neutralisation des foyers de Renouée du Japon par recouvrement de broyats locaux et pose de clôtures de protection.
- **Création d'îlots de biodiversité** : Creusement d'une petite mare pour maximiser l'accueil de la faune et de la flore aquatique.

Figure 5 Zone humide du Nouveau monde Breteuil-sur-Iton



Figure 6 Valorisation du bois en copeaux réutilisés pour le cheminement.

Un nouveau sentier de découverte nature

Pour valoriser ce patrimoine naturel, le SMABI a conçu un parcours de valorisation douce :

- **Cheminement de 400 mètres** : Aménagé de manière stable et durable en réutilisant la terre de décaissement (30 à 40 cm) recouverte de 10 cm de broyats issus des abattages.
- **Platelage en chêne** : Pose d'une passerelle surélevée d'une trentaine de mètres pour enjamber la partie la plus inondée de la zone humide sans impacter le milieu.



Figure 7 Vue du platelage

Un bilan conforme aux objectifs

L'ouverture paysagère permet déjà l'installation progressive d'un cortège de plantes héliophytes adaptées. Le cheminement offre un espace de promenade pérenne. Une passerelle sera installée par la commune pour permettre l'accès au site.

Perspectives 2026 : La prochaine étape consistera à installer des panneaux d'information pédagogiques le long du parcours pour expliquer aux usagers les objectifs environnementaux de ces aménagements.

▲ Coût des travaux : 48 600 € HT soit 60 240 € TTC (avec 40 813 € d'aides AESN et 8000 € d'aides du Département de l'Eure).

▲ Coût Maîtrise d'œuvre : 0 € TTC (Maîtrise d'œuvre interne)

FOCUS SUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION ECOLOGIQUE DE L'ITON : LE GRAND CHANTIER DE RENATURATION DU SITE DE « SAINT-GAUD » A NORMANVILLE

TRAVAUX
RCE

Lancé en 2025 après une ambitieuse stratégie de maîtrise foncière, le chantier de renaturation du site de « Saint-Gaud » à Normanville marque une étape historique pour le SMABI dans le déploiement de sa compétence GEMAPI. Co-construit main dans la main avec la commune de Normanville, ce projet d'envergure s'inspire directement des Solutions Fondées sur la Nature (SFN) pour restaurer un secteur de l'Iton fortement anthropisé par le passé.

Le contexte : restaurer les fonctionnalités de la rivière

Sur le secteur de Normanville, l'Iton subissait les conséquences de modifications historiques majeures. La rivière avait été recalibrée et « perchée » pour former un bras forcé rectiligne de 2 kilomètres de long, destiné à l'origine à actionner un moulin puis une turbine.

Ce lit artificiel avait des conséquences écologiques notables :

- **Un bras principal surdimensionné** et déconnecté de son fond de vallée,
- **Une rupture de la continuité écologique** avec la présence de seuils en rivière,
- **Un bras secondaire en déficit flagrant de débit**, obstrué par un lit majeur remblayé à 60 %,
- **Une zone humide historique asséchée** et non fonctionnelle,
- **Des risques accrus d'inondation** pour les habitations riveraines construites dans le lit mineur.

Les objectifs du projet : sécurité, biodiversité et résilience

L'intervention du SMABI vise à concilier la protection des populations face aux crues et le retour à un fonctionnement écologique naturel du cours d'eau. Les objectifs prioritaires du projet s'articulent autour de trois axes :

1. **Prévention des inondations :** Redonner à la zone d'expansion des crues une capacité de stockage d'eau de **40 000 m³** pour sécuriser le village (restauration d'un champ d'expansion des crues de 16ha).

2. **Continuité et biodiversité** : Supprimer les verrous hydrauliques pour fluidifier la libre circulation piscicole et sédimentaire.
3. **Réactivation écologique** : Recréer une zone humide de **16 hectares** pleinement fonctionnelle en fond de vallée.



Le déroulement des travaux : redonner vie au lit de la rivière

Après la phase de maîtrise d'œuvre lancée début 2024, les travaux de terrassement et de génie écologique ont battu leur plein en 2025.

- **Protocole de sauvegarde** : Mise en place de protocoles d'effarouchement pour un mammifère semi aquatique protégé, le campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*).
- **Pêche de sauvegarde** : Avant toute mise à sec des anciens bras forcés, une opération de « pêche électrique » a été menée avec succès à l'été 2025 en partenariat avec la Fédération de pêche de l'Eure. Elle a permis de déplacer et sauvegarder l'ensemble de la faune piscicole vers le lit principal de l'Iton.
- **Reméandrage et terrassement** : Les équipes ont procédé au reméandrage d'un kilomètre de cours d'eau. Un nouveau bras a été façonné pour permettre à l'Iton de retrouver ses sinuosités d'origine.
- **Restauration des milieux humides** : Le chantier intègre le creusement d'une mare et l'aménagement de zones de développement libre de la végétation (hélrophyte, mégaphorbiaie). Un bail environnemental prévoit à terme l'alternance de pâturages légers et de fauches pour entretenir le site.

Travaux Restauration Normanville : les étapes clés

Ce projet vise à restaurer le lit naturel de la rivière, rétablir la continuité écologique, restaurer un champ d'expansion des crues. Voici les principales phases du chantier illustrées ci-dessous.



1. Etat initial



2. Protocole effarouchement espèces protégées



3. Pêches de sauvegarde



Travaux Restauration Normanville : les étapes clés

Le fond de vallée (16ha) a été totalement remodelé afin de restaurer une surface inondable. Le nouveau lit a été terrassé. Les prairies ont été clôturées pour accueillir les bovins. Un cheminement a été créé pour permettre aux promeneurs de s'approcher au plus près du cours d'eau restauré.



4. Terrassement du fond de vallée



5. Création du nouveau lit



6. Remise en eau



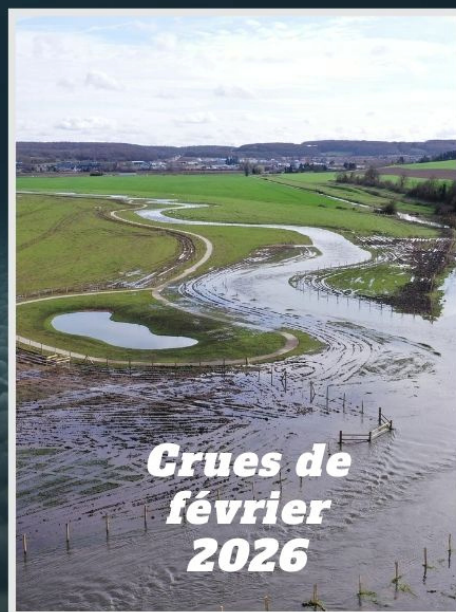
7. Création du cheminement, pose de la passerelle et création d'une mare



8. Pose des clôtures et abreuvoirs



9. Travaux sur le canal



Budget et Partenaires

Cette opération majeure représente un investissement global **932 205 € HT** : rendu possible grâce au soutien financier de nos partenaires :

- ▲ Coût des travaux : 838 290 € HT
- ▲ Coût Maîtrise d'œuvre : 93 915 € HT
- **L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (80 %)**
- **Le SMABI (20 %)**

Le mot du Président : « Avec le chantier de Normanville, le SMABI prouve une nouvelle fois l'efficacité des solutions douces de renaturation. En rendant à l'Iton son espace de liberté, nous protégeons durablement les habitations des crues tout en offrant aux habitants de l'agglomération d'Évreux un espace naturel exceptionnel, symbole de notre engagement pour la biodiversité locale. »

EQUILIBRER NOS USAGES ET PRESERVER L'ITON

Etude à
l'échelle du
BV

Le territoire du SAGE de l'Iton a été classé « **ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable future** » par le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027. L'Etat des lieux 2025 met en exergue la fragilité de la ressource. En effet, le bassin de l'Iton est maintenant classé comme secteur à équilibre quantitatif fragile en étiage (SEQF). En d'autres termes, la nappe de la craie qui alimente le cours d'eau est dans un état quantitatif médiocre en raison de prélèvements significatifs sur la ressource.

Soucieux de pouvoir continuer à satisfaire leurs besoins en eau potable à long terme, et face aux pressions croissantes sur la ressource en eau, le SAGE de l'Iton porté par le SMABI souhaite élaborer et mettre en œuvre un modèle de gestion quantitative des hydrosystèmes incluant la représentation des échanges nappes-rivières, de l'ensemble du bassin versant de l'Iton afin de pouvoir préserver les milieux aquatiques et humides, gérer de **manière durable** les ressources en eau captées, protéger celles-ci face aux pressions de l'activité humaine tout en garantissant le développement socio-économique du territoire.

Ainsi, le Syndicat s'appuiera sur l'expertise du **BRGM** au travers d'un projet de recherche et de développement dénommé **MORITO** (**M**odèle mathématique 3D de gestion des **R**essources en eau et évaluation du changement climatique dans le bassin versant de l'**I**ton)

Les grands objectifs du projet MORITO

Cette acquisition massive de données répond à trois enjeux de planification locale majeure pour la Commission Locale de l'Eau (CLE) et le SAGE Iton :

1. **Comprendre les flux** : Modéliser précisément les échanges complexes entre la nappe souterraine de la Craie et la rivière Iton.
2. **Définir le juste prélèvement** : Fixer scientifiquement les « volumes prélevables » maximums pour sécuriser l'eau potable tout en maintenant la vie aquatique (définition des débits biologiques).
3. **Prévenir les conflits d'usage** : Anticiper la disponibilité de l'eau face aux futures sécheresses pour mieux la répartir entre l'agriculture, l'industrie, le milieu naturel et la population.

Ce projet est une opportunité de remobilisation de la commission locale de l'eau (CLE) et d'entamer une révision du SAGE Iton intégrant les « volumes prélevables » dans le règlement du SAGE. De cette manière, la CLE propose de répondre aux défis posés par le changement climatique présentés dans le « plan eau » présentés par le Président de la République, le 30 mars 2023.

Les études d'évaluation des volumes prélevables qui font l'objet de cet appel à projet, sont alors pertinentes en vue de répondre aux différentes mesures du plan eau. Elle sera pilotée par un comité de coordination composé d'une pluralité d'acteurs représentatifs du bassin.

Un projet structurant pour le bassin de l'Iton

L'étude globale affiche un montant de **1,5 million d'euros**, intégralement pris en charge par l'agence de l'eau Seine-Normandie. Ce financement s'inscrit dans le volet quantitatif du « Plan Eau » national de l'État, validant l'importance vitale du bassin de l'Iton à l'échelle régionale.

Le projet MORITO fait également partie des quatre territoires d'expérimentation nationaux sélectionnés par le BRGM, aux côtés de la côte d'Opale, de la région de Vittel et des vallées pyrénéennes. En pilotant cette étude, le SMABI confirme sa place de structure pionnière dans la gouvernance de l'eau.



FOCUS SUR LA CAMPAGNE GEOPHYSIQUE HELI PORTEE

Une campagne inédite de géophysique héliportée pour cartographier nos eaux souterraines



Reconnu comme une ressource stratégique pour l'alimentation future en eau potable, le bassin de l'Iton fait l'objet d'un programme scientifique ambitieux étalé sur quatre ans. Porté par le SMABI en partenariat étroit avec le BRGM et l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le projet MORITO a franchi une étape spectaculaire à l'automne avec le déploiement d'une campagne de télédétection aéroportée unique en son genre. Son but : radiographier le sous-sol pour anticiper les effets du changement climatique et garantir le partage durable de la ressource.

✎ Explorer le sous-sol sans creuser : la technologie SkyTEM

Pendant quatre jours (du 24 au 27 octobre), un hélicoptère affrété par le prestataire danois SkyTEM a survolé le bassin versant. Équipé d'une imposante antenne circulaire de 20 mètres de diamètre, l'appareil a mesuré en continu la conductivité électrique du sous-sol.

Une couverture exceptionnelle : Près de 200 kilomètres de lignes de vol ont été réalisés au-dessus du territoire.

Une vision en 3D : Les capteurs ont permis de cartographier la géométrie des couches géologiques jusqu'à 300 mètres de profondeur.

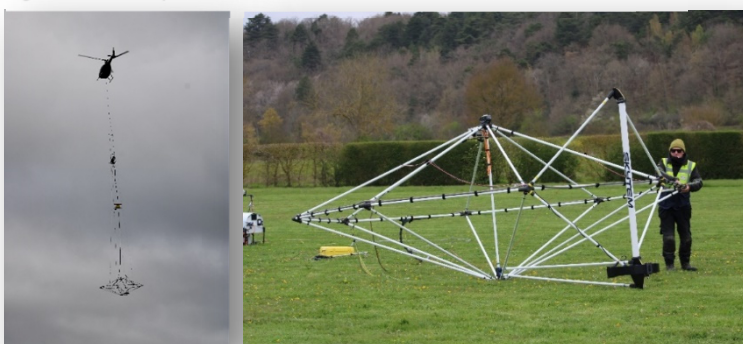
Zéro impact : Les vols ont soigneusement évité les agglomérations, garantissant une opération sans aucun risque pour l'environnement ou la santé des riverains.

Les données physiques récoltées sont désormais croisées avec des observations hydrogéologiques de terrain (mesures de débits et de niveaux) afin d'alimenter le futur modèle mathématique du BRGM.



Figure 8 Décollage de l'hélicoptère depuis l'aérodrome de Saint-André-de-l'Eure

Figure 9 Vol complémentaire sur la commune de Gaudreville-la-rivière



LA PREVENTION DES INONDATIONS

Le bassin versant de l'Iton est particulièrement vulnérable aux inondations. En mars 2001, d'importantes inondations ont eu lieu en France. Le département de l'Eure ne fut pas épargné, des pluies diluviennes ont provoqué des remontées de nappes et des débordements de cours d'eau à l'échelle du bassin versant de l'Iton. Plusieurs communes ont été touchées par les inondations et les coulées de boue du 21 au 31 mars 2001.



La Directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations, dite « Directive Inondation » fixe un cadre et une méthode pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de gestion des risques d'inondations. Cette directive impose aux États membres de se fixer des objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations et d'évaluer les résultats obtenus. Elle s'appuie sur un dispositif qui comprend :

- Un état des lieux des risques connus et des enjeux exposés : [l'évaluation préliminaire des risques d'inondation \(EPRI\)](#),
- La définition d'une géographie prioritaire d'intervention : [Les territoires à risque important d'inondation \(TRI\)](#). Identifiés sur la base de l'état des lieux, les TRI sont les bassins de vie qui concentrent les enjeux exposés aux risques (population, emplois, bâti...),
- L'élaboration d'une stratégie partagée par les parties prenantes concernées : le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), décliné en France par [la stratégie nationale des risques d'inondation \(SNGRI\)](#).

Les communes d'Arnières-sur-Iton, Evreux, Gravigny et Normanville sont reconnues comme un « TRI » et ce territoire a fait l'objet d'une stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) approuvée par arrêté interpréfectoral des Préfets de l'Eure et de l'Orne du 22 décembre 2016.

Des mesures correctives ont été mises en place à des échelles locales par les communes. Néanmoins pour plus d'efficacité, la prévention des inondations nécessite une approche globale et intégrée [à l'échelle du bassin versant](#). Le SMABI s'est donc engagé dans une démarche de [programme d'actions de prévention des inondations \(PAPI\)](#) conformément à la SLGRI d'Evreux et au SAGE de l'Iton.

UNE RECONNAISSANCE NATIONALE DU PROJET

Parmi les avancées significatives de l'années 2025 dans le cadre du PEP, le SMABI a déposé un dossier complet et obtenu en 2026 sa labellisation.

La labellisation du PAPI d'intention du bassin de l'Iton traduit la reconnaissance, par les instances compétentes, de la pertinence de la démarche engagée localement. Elle confirme la qualité du travail préparatoire réalisé par les collectivités et les partenaires institutionnels mobilisés autour du projet.

Cette reconnaissance ouvre également l'accès à des financements, notamment par l'intermédiaire du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), facilitant la réalisation des études nécessaires à la construction du futur programme d'actions.

FOCUS SUR LE SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE NAVARRE

Régularisation du système de digues sur la commune d'Evreux

1 km de
digues

En 2025, le SMABI a finalisé l'étude de dangers (EDD) sur **le système d'endiguement (SE) de Navarre** pour sa régularisation administrative. Par arrêté préfectoral n°DDTM/SEBF/2025-314, le système d'endiguement de Navarre est un ouvrage de protection contre les inondations autorisé.

L'étude de phase AVP pour rehausser le niveau de protection des digues actuelles pour une crue type 2001 est à ce jour finalisée. Les scénarii d'aménagement ont été définis et se découperont en deux phases. La première phase consiste à engager des travaux de confortement sur le bras du Gord dès 2026 avec un renforcement des berges en palplanches de bois. La deuxième phase correspondra aux travaux réalisés sur la digue Ouest et l'allongement de la digue Est. Afin de mener ces opérations, courant 2025, le SMABI a donc lancé une nouvelle consultation pour engager des études de phase PRO, en vue de lancer la consultation des entreprises.

Cette autorisation administrative des digues dans l'état actuel a pour objectif d'éviter leurs neutralisations comme la loi l'exige. Elles offrent un niveau de protection minimale ; l'objectif à terme est de rehausser le niveau de protection pour une crue « type 2001 ». Les crues de janvier 2025 ont engagé les services du SMABI. Les agents ont contrôlé la stabilité des digues durant toute la période de sollicitation du système. **Ce système d'endiguement fait l'objet d'un suivi particulier consigné dans un registre d'ouvrage. Des consignes de sécurité sont adoptées et un niveau de protection fixé au-delà duquel, le plan communal de sauvegarde est activé et des évacuations sont organisées.**

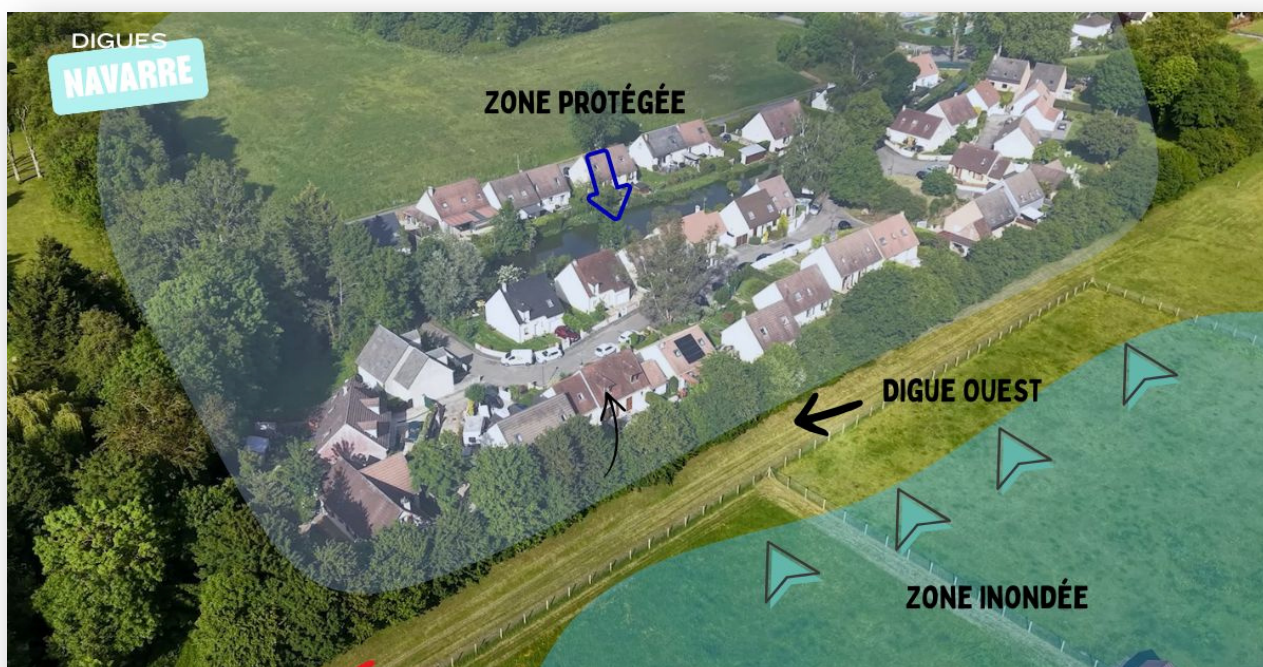


Figure 10 Vue aérienne de la Digue Ouest

FOCUS SUR LA JOURNEE NATIONALE DE LA RESILIENCE (JNR)

Journée organisée au collège de Navarre

La Journée nationale de la résilience (JNR), organisée chaque année pour développer la culture du risque et les comportements de sauvegarde auprès de la population, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI) a organisé, le 13 octobre 2025, un village de sensibilisation au sein du collège de Navarre à Évreux. Cette initiative s'inscrit pleinement dans les objectifs nationaux visant à faire de chaque citoyen un acteur de sa propre sécurité face aux risques majeurs.

Destinée aux élèves du collège, cette journée avait pour ambition de mieux faire connaître les risques naturels présents sur le territoire, et plus particulièrement le risque d'inondation qui concerne de nombreux secteurs du bassin de l'Iton. À travers une approche pédagogique et participative, les jeunes ont pu découvrir les mécanismes des crues, leurs conséquences sur les populations et les infrastructures, ainsi que les bonnes pratiques à adopter avant, pendant et après un épisode d'inondation.

Pour rendre les messages accessibles et concrets, plusieurs ateliers interactifs et démonstrations ont été proposés tout au long de la journée. Les élèves ont ainsi échangé avec des professionnels de la prévention des risques, de la sécurité civile et des services de l'État. Ces temps d'échange ont permis d'aborder les dispositifs d'alerte, les gestes qui sauvent et les comportements à privilégier en situation de crise.

Cet événement a été rendu possible grâce à la mobilisation de nombreux partenaires, parmi lesquels la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de l'Eure, la Ville d'Évreux, la Sécurité civile et Prévention MAIF. Leur engagement a contribué à offrir aux collégiens une expérience éducative riche et concrète, favorisant une meilleure compréhension des enjeux liés à la prévention des risques naturels.

Au-delà de la transmission de connaissances, cette journée a permis de sensibiliser les citoyens de demain à la nécessité d'anticiper les risques et de développer une véritable culture du risque. L'implication des enseignants, des intervenants et des élèves a largement contribué au succès de cette action, qui illustre parfaitement la volonté du SMABI de renforcer la prévention et la sensibilisation auprès des jeunes générations.

Par cette opération, le SMABI réaffirme son rôle d'acteur de proximité dans la prévention du risque inondation et poursuit son engagement en faveur d'un territoire mieux informé, mieux préparé et plus résilient face aux aléas naturels.

356 élèves sensibilisés



Figure 11 Article de la Dépeche Evreux

SENSIBILISER SUR LES ENJEUX DES MILIEUX AQUATIQUES FACE AU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Les classes d'eau

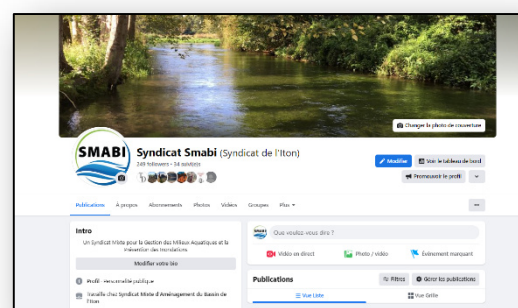
L'adaptation au changement climatique questionne notre société. Il est primordial d'éveiller les enfants du bassin de l'Iton aux questions de protection de l'eau, des milieux naturels et aux conséquences du réchauffement climatique.

Dans ce cadre le SMABI participe à des classes d'eau organisées par les enseignants et financées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.



COMMUNIQUER

Le SMABI construit sa communication à travers un site internet, les réseaux sociaux (Facebook, Instagram & LinkedIn), ainsi que par des articles dans les bulletins communaux et la presse locale.



Pour le site internet : <https://smabi.fr/>

Facebook : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100086103680411>

L'équipe administrative et technique produit des articles à destination des collectivités pour intégrer des informations relatives au bassin de l'Iton dans leurs publications.



AMELIORER LES CONNAISSANCES, VEILLER SUR LE BASSIN DE L'ITON



De manière générale, les techniciens du SMABI réalisent différentes missions telles que :

- Le suivi des niveaux d'eau, campagne de jaugeages étiage et suivis post-travaux,
- Inventaires faune & flore (POP amphibien, STELI, STOC, etc.),
- Veille pollution..



Figure 12 Topographie, pêche électrique, jaugeages,...

BUDGET ET ELEMENTS FINANCIERS



Le budget primitif 2025 prévoyait 1 224 630 euros de dépenses de fonctionnement et 2 053 555 euros en investissement.

Les **dépenses** du Syndicat correspondent essentiellement aux charges générales, aux charges de personnel et élus et aux dépenses de gestion des **espaces naturels** gérés par le syndicat.

	BP 2025	Réalisé
Charges à caractère général	832 715 €	459 070 €
Frais de personnel	324 215 €	301 927 €
Autres charges de gestion courante	53 700 €	50 501 €
Dépenses imprévues. & charges financières	14 000 €	3 021 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 224 630 €	814 521 €

Les recettes de **fonctionnement** reposent sur les participations des sept EPCI adhérents soit 400 000 euros. Le syndicat perçoit également de l'Agence de l'Eau Seine Normandie des subventions pour les missions d'animation.

	BP 2025	Réalisé
Dotations et participations	1 179 892 €	857 825 €
Autres produits de gestion courante	0 €	5 451 €
	0 €	0 €
Total recettes réelles de fonctionnement	1 179 892 €	863 276 €

Les **investissements** du Syndicat sont dédiés aux études de maîtrise d'œuvre et travaux relatifs à l'atteinte du bon état écologique de l'Iton et de ses affluents ainsi qu'aux travaux de protection des inondations. Ils prennent différentes formes comme par exemple l'acquisition de zones humides, des travaux de rétablissement de la continuité écologique, la pose d'équipement agropastoraux, la conception du site internet etc...

	BP 2025	Réalisé
Immobilisations incorporelles	135 500 €	100 609 €
Immobilisations corporelles	225 000 €	33 584 €
Subventions d'équipement versées	20 000 €	
Immobilisations en cours	1 315 055 €	776 022 €
Total des opérations d'équipement	€	910 215 €
Emprunts et dettes assimilées	1 000 €	-
Subvention d'investissement	20 000 €	5 677 €
Total des opérations pour compte de tiers	307 000 €	62 322 €
Total des dépenses réelles d'investissement	2 023 555 €	978 214 €
Opérations ordre transf.entre section	30 000 €	0 €
TOTAL	2 053 555 €	978 214 €

Concernant les investissements ils sont financés par l'autofinancement du syndicat et par les participations des EPCI membres dans le cadre des opérations pour compte de tiers (opérations d'équipement). Ils sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'État et le Conseil Départemental de l'Eure.

Tous les documents financiers sont accessibles sur notre site internet : <https://smabi.fr/documentations/>



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON

9 rue Voltaire

27000 EVREUX

<https://smabi.fr/>



info@smabi.fr

